



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 04 juillet 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240628-D20240007510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00075/2024 du 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 21 juin 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (8)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale),

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

M. Anassi ALI donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

L'actualisation des missions des gardiens et majoration de l'indemnité horaire de travail de nuit

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/07/2024 que la convocation avait été faite le 21/06/2024.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant qu'en 2023, le conseil municipal de Mamoudzou a validé l'actualisation de la délibération relative à l'indemnité horaire de travail de nuit (IHTN). Cette dernière naît de l'accomplissement d'un service normal entre **21 heures et 6 heures du matin**, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail ;

Considérant que le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit est fixé à 0,17 €, néanmoins, en cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0,80 € par heure, soit un taux horaire de 0,97 € ;

Considérant que les gardiens de la ville qui exercent un travail de surveillance ont vocation à prétendre à 0,17 €, leur activité n'étant pas considérée comme étant intensive, nous prévoyons d'élargir leur activité à la surveillance de la propreté et de la salubrité de l'immeuble, ainsi que la sortie des poubelles ;

Considérant qu'avec cet étoffement des missions, le travail des gardiens dépasse la simple surveillance, ceci leur donne vocation à prétendre à la majoration de 0,80 € en plus de 0,17 € ;

Considérant qu'avec cette majoration l'IHTN sera désormais de 0,97 € pour tous les gardiens acceptant les nouvelles missions dans la fiche de poste ;

Considérant que ce rapport a été soumis au comité social le mardi 28 mai 2024, qui a émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider l'actualisation des missions des gardiens et la majoration de l'indemnité horaire de travail de nuit.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/07/2024

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :